Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Recu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID: 033-213303860-20230126-02_2023-DE

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le vingt six janvier à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation: 20/01/2023 Date d'affichage: 20/01/2023

Présents: Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU

Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé: M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr PIMBERT Eric)

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice: 09

Présents: 08

Votants: 09

Absent: 00

Excusé: 01

N° 02-2023

OBJET: REMBOURSEMENT FACTURE ELU

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les factures de la société IKEA d'un montant total de 1025.58 € (659,78 € + 365,80 €) pour le renouvellement de la vaisselle et des couverts pour le foyer rural.

Mr le Maire précise que c'est lui-même qui a réglé cette facture le 16/12/2022 et propose au Conseil Municipal de lui rembourser.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la facture décide à l'unanimité des membres présents et représentés de lui rembourser la somme de 1025,58€

Le maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Pascal AMOREA